



SAINT-CALIXTE

*Grandir
au Cœur
des Collines*

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CALIXTE

AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT N° 764-2024

Avis est par la présente donné, par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier que le conseil de la municipalité de Saint-Calixte a adopté, le 13 janvier 2025, le règlement N°764-2024, ayant pour objet de remplacer le règlement numéro 694-2022 concernant la vente de terrain municipal.

Toute personne intéressée par ce règlement peut en prendre connaissance au bureau de la Municipalité de Saint-Calixte situé au 6230, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Calixte ou sur le site internet au www.saint-calixte.ca.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la *Loi*.

DONNÉ À SAINT-CALIXTE CE 16^E JOUR DE JANVIER 2025.

LIETTE MARTEL
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE